

M. Guand étant pris comme expert, le versement d'une indemnité de 75.000 frs a été accepté par les deux parties (la ville de Royan représentée par M. Fontanille, et M. Zerré)

Le Conseil Municipal

Considérant que lors des travaux de nivellement des sols de la future tache verte, les plants appartenant à M. Zerré ont été détruits.

Sur l'avis de la Commission des Finances

décide

— de verser une indemnité de 75.000 frs à M. Zerré Theodora, Cours de l'Europe à Royan en compensation des pertes subies.

— que cette somme sera mandatée ch. XXI, dépenses imprévues du budget 1959.

approuvé à l'unanimité

5/ Eclairage Public - marchés

L'éclairage technique à Nancy, 11, Rue Claudot, a livré le 5 Décembre 1958, 5 luminaires éclaphile pour une somme de 586.025 frs. La facture qui contenait des erreurs a été retournée par l'entreprise le 29 mai 1959.

D'autre part, 35 appareils Mono 40 mm. ont été livrés le 24 juillet 1956 pour une somme de 658.645 frs pour le projecteur Standard à Lyon.

La Commission des Travaux a donné avis favorable au règlement après approbation des mémoires par l'autorité de tutelle.

Le Conseil Municipal

Sur les propositions de la Commission des Travaux

Sur l'avis de la Commission des Finances

Sur les mémoires présentés

décide

— de demander à M. le Sous-Préfet de bien vouloir viser pour valoir marché le mémoire présenté par l'éclairage technique à Nancy et se montant à 586.025 frs et celui du projecteur Standard à Lyon s'élevant à 658.645 frs.

— que la dépense sera imputée ch. XII, art. 3 du B.P. 1959, 4, Eclairage Public ?

approuvé à l'unanimité

6/ Clôtures du Marché de Gros - M. Lanoue, rapporteur

En raison des modifications rapportées au périmètre réservé aux utilisateurs du marché de gros, M. Etcheber se demande si la Commission du Commerce pourra placer tous les commerçants.

Le Conseil Municipal demande qu'il soit sursis à toute décision et que les Commissions des Travaux et celle du Commerce tiennent une réunion commune pour l'étude de cette question.

le 28.10.1958 -

le 9.11.1958

59157